

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

agriculture et pêche : budget

Question écrite n° 3737

### Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la Fédération nationale des foyers ruraux et l'annonce d'une diminution, d'une part, de 14 % de sa subvention annuelle et, d'autre part, des fonctionnaires mis à sa disposition passant de 12,5 en 1990 à 6,5 en 1997. Outre le fait que ces décisions financières entraînent des licenciements au niveau national comme au niveau régional, il en résulte également des conséquences sur la structure même de cette fédération. En effet, si de telles décisions ne pouvaient être remises en question, la fédération, qui regroupe 3 500 associations depuis 1946 et plus de 200 000 adhérents, devrait cesser une partie non négligeable de ses activités principales, notamment sur le plan de l'animation rurale et du développement local. A l'heure où nous luttons pour relancer l'emploi par des actions dynamiques en faveur du secteur rural, il lui demande s'il ne pourrait renoncer à ces mesures qui menacent réellement l'ensemble des salariés de cette fédération dont l'utilité est reconnue par tous.

### Texte de la réponse

De fortes contraintes budgétaires ont frappé les crédits consacrés à l'animation rurale qui sont passés de 22,45 millions en 1996 à 17,07 millions en 1997, et même à 14,5 millions de francs après régulation, soit une diminution de 36 %. Néanmoins, la subvention attribuée à la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) dans le cadre de la convention pluriannuelle a pu être maintenue à 5 millions de francs, ce qui n'a pas été le cas pour les autres réseaux associatifs. La FNFR bénéficie également des aides de l'Etat sous forme de 43 postes FONJEP ainsi que de 7,5 postes de fonctionnaires mis à disposition par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. L'ensemble de l'aide du ministère de l'agriculture et de la pêche représente ainsi un montant de 9,2 millions de francs pour l'année 1997, ce qui place la FNFR au premier rang des bénéficiaires sur les crédits de l'animation rurale. Un complément de 100 000 francs a pu être dégagé pour la FNFR au titre de l'exercice 1997 mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans le redéploiement des crédits.

#### Données clés

Auteur : M. Yves Bur

Circonscription: Bas-Rhin (4e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3737

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 1997, page 3121 **Réponse publiée le :** 8 décembre 1997, page 4473